

DEMOLITION DE 92 GARAGES

JEAN MOULIN CITE MOULIN CLAINCHARD 67100 STRASBOURG



SED32

MAITRE D'OUVRAGE

SEDES HABITAT 27, Avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM Tél: 03 90 20 44 53

Mél : megtait@sedeshabitat.fr

Lot n°1 DEMOLITION

CCTP

| Dossier | PRJ-2023-0001 |
|---------|---------------|
| Date | 27/12/2023 |
| Phase | PRO |
| Indice | |

MAITRE D'OEUVRE : SEDES HABITAT 27, Avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM Tél: 03 90 20 44 53 Mél: megtait@sedeshabitat.fr

PRISE EN COMPTE DE LA QUALITE DE L'AIR ET DE LA CIRCULATION DIFFERENCIEE EN CAS DE PIC DE POLLUTION PROLONGE

L'entreprise intégrera dans ses travaux la prise en compte de l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2017 définissant les dispositions encadrant la mise en place de la circulation différenciée en cas de pic de pollution atmosphérique prolongé ou particulièrement intense, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Vous trouverez plus d'informations sur le site de la DREAL Grand-Est rubrique qualité de l'air

- Pics de pollution et mesures d'urgence.

CONSIGNATION DES RESEAUX

Coupure, mise hors tension ou bouchonnage de l'ensemble des réseaux en accord avec les concessionnaires concernés

Mode de métré : FT

Localisation : zone de démolition des garages suivant le plan de masse

<u>DECONSTRUCTION - DEMOLITION - RECYCLAGE DE COPRS DE BATIMENTS EXISTANTS ET D'OUVRAGES DIVERS</u>

2.1 Installation de chantier

Ceinturage de l'ensemble de la zone des garages par la mise en place de barrières de type HERAS posées sur plots béton et stabilisées par contreventement.

Les barrières seront liaisonnées entre elles par grippes métalliques et un cadenas à code sera mis en place sur les accès chantier.

Base vie et signalétique chantier suivant la réglementation en vigueur.

L'installation de chantier s'entend sur la durée des travaux

Mode de métré : Ens

Localisation : zone de démolition des garages suivant le plan de zone

2.2 Prestation optionnelle

Après évacuation de l'installation de chantier et remise en état du terrain suivant la position 2.4, mise en place d'un système anti-intrusion de véhicules légers par enrochement (roches anti-passage de 600 à 900 Kg) de la zone des garages démolis

Mode de métré : Ens

Localisation : zone de démolition des garages suivant le plan de masse

2.3 Démolition des 92 garages en extérieur

Prestations relatives aux travaux de démolition comprenant :

- Déconstruction et démolition des 92 garages en extérieur répartis en 9 lots suivant plan de localisation
- Recyclage des ouvrages divers dans le strict respect du modèle de l'économie circulaire, y compris fourniture de bordereaux de suivi des déchets et des matières premières recyclées

Données indicatives sur la composition des garages :

- Dallage en béton armé ép. 15 cm
- Murs périphériques et de séparation sous charpente entre garages en béton armé ép. 15 cm
- Remplissage pignons et séparations entre garages dans charpente en agglomérés de ciment creux ép. 15 cm
- Charpente en fermettes et pannes en bois
- Couverture en bacs acier prélaqué et rives en tôle sur pignons
- Eléments de zinguerie : chatières et faitages métalliques
- Portes de garage en tôle d'acier galvanisé prélaqué. Ces portes seront préalablement déposées et évacuées par notre service Patrimoine avant le démarrage des travaux
- Surface utile d'un garage = 12,50 m²

Se référer aux photos. La visite du site est fortement conseillée.

A noter qu'actuellement des encombrants de toutes natures et un véhicule incendié sont entreposés dans certains garages. Ces dépôts seront également évacués par notre service Patrimoine avant le démarrage des travaux

Mode de métré : Ens

Localisation : zone de démolition des garages suivant le plan de masse

2.4 Remise en état plate-forme

Remise en état du terrain (plateforme) de la zone des garages démolis, notamment au niveau des décaissés induits par la démolition des dallages des lots de garages et les passages d'engins chantier

Éviter risque de chute

Remblaiement par GRH jusqu'au niveau des enrobés existants conservés

Mode de métré : Ens

Localisation : zone de démolition des garages suivant le plan de masse